

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER

Tél: 03 87 23 70 84

Télécopie: 03 87 24 31 72

Mél: francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf.: FF/MO Code: ASPE-L11

Objet : Dossier de déclaration

Accord immédiat

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration

Monsieur le Président Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences 99 rue Maréchal Foch - B.P. 80805 **57208 SARREGUEMINES Cedex**

Metz, le 9 juillet 2013

Monsieur le Président.

J'accuse réception du dossier de déclaration et des compléments apportés au dossier (incidence Natura 2000) en date du 27 juin 2013, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Commune de Lixing-Lès-Rouhling - Rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau « Lixingerbach »

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau :27/06/2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00080
- Dossier réalisé par : Bureau d'Etudes BEREST

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur <u>l'Eau»</u>, et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Lixing-Lès-Rouhling où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU Po, la chayée de mission police de l'eau

VALERIE ANTOINE-POTIER

BICHLER

Copie transmise pour information à : - BE BEREST

> Direction Départementale des Territoires 17 quai Paul Wiltzer - BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 01 Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h

www.moselle.gouv.fr